



Ama

DECISION N° 437

LOCATION

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL ALLEE DES JARDINIERS POUR L'ASSOCIATION DES JARDINS COMMUNAUX DE POMPEY (AJCP)

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2025 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de l'Association des Jardins Communaux de Pompey,

Le Maire,

DECIDE

De signer une convention avec l'Association des Jardins Communaux de Pompey (AJCP), représentée par Monsieur Pierre BOUDAT, Président, dont le siège se situe 36 rue des Jardins Fleuris à Pompey, afin de mettre à disposition un local d'une surface d'environ 50 m² situés allée des Jardiniers, pour permettre à l'association d'y stocker et entreposer du matériel et des outils de jardin.

Ce local situé allée des Jardiniers est mis à disposition à titre gratuit. Il n'est alimenté par aucune source d'énergie (électricité, gaz, eau).

Pompey, le 16 juillet 2025



Le Maire,

Laurent TROGRILIC

Publié notifié le 21/07/25
Transmis à la Préfecture le 21/07/25